

Linky. Le vent se lève con

Les nouveaux compteurs d'électricité, avant ceux du gaz, récoltent des informations transmises directement au fournisseur. De plus en plus de communes s'y opposent. Leurs habitants s'inquiètent de la confidentialité et des conséquences sur la santé.

Le mouvement « Stop Linky » prend de plus en plus d'ampleur. À ce jour, plus de cent municipalités ont pris une délibération s'opposant à l'installation de compteurs, dits « intelligents », Linky chez les particuliers. Ce mouvement est tel que les préfets font désormais pression sur les maires, menaçant d'annuler leurs délibérations et, de ce fait, remettant en cause la démocratie de proximité. Ce qui est illégal puisque c'est du ressort du tribunal administratif. Ces centaines de délibérations s'appuient sur le fait que les communes sont propriétaires des réseaux publics de distribution de l'électricité et donc des compteurs (article L322-4 du Code de l'énergie). ERDF n'en est que le concessionnaire et le gestionnaire, dont les missions sont définies à l'article L322-8 du Code de l'énergie.

TRANSFORMÉS EN HUMAINS CONNECTÉS

C'est d'ailleurs d'une commune, celle de Saint-Macaire, en Gironde, à l'initiative d'un conseiller municipal, Stéphane Lhomme, qu'est parti ce mouvement, rejoint sans cesse par des collectifs locaux de citoyens et citoyennes (CLIC). L'un des premiers est né sur la presqu'île



Mobilisation des habitants de la cité Saint-Louis, en mars à Marseille, contre le compteur Linky.

de Crozon (Finistère), non pas à cause de la peur du « progrès », mais parce que « la façon dont ERDF, sous couvert de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, nous impose, sans concertation et presque de force, ces compteurs n'est pas acceptée ni acceptable », précise l'un de ses habitants, Hélène Fosset-Dréan. C'est également l'avis de Stéphane Lhomme, qui récuse la thématique de la peur puisque « notre refus des compteurs communicants se base sur un important travail citoyen ». Ce travail citoyen d'information, de recherche rationnelle, révèle plusieurs problèmes minimisés ou passés sous silence dans la campagne d'information édulcorée d'ERDF. « La technologie utilisée par ce compteur va nous transfor-

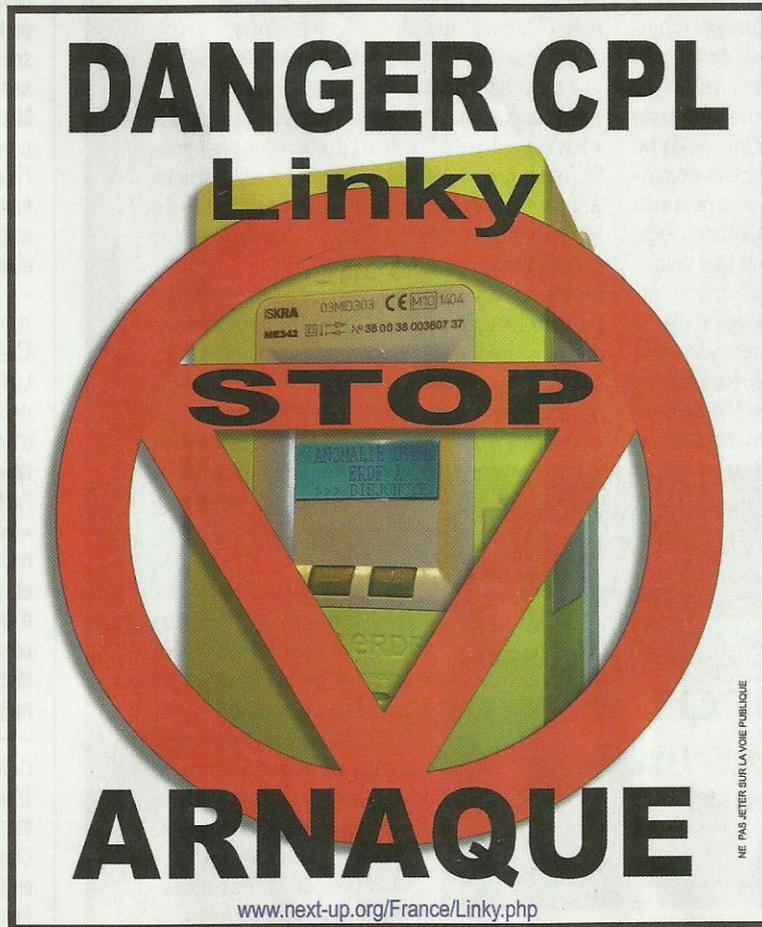
mer en humain connecté », selon Hélène Fosset-Dréan. « Exact, confirme Stéphane Lhomme. ERDF minimise le problème des ondes électromagnétiques, sans prendre en compte le principe de précaution institué par la loi. Il faut savoir que chaque logement aura jusqu'à 4 compteurs communicants (Linky pour l'électricité, Gazpar pour le gaz, l'eau chaude et l'eau froide)! Ils s'ajouteront à tous les matériels associés installés dans les rues: répéteurs, répartiteurs, concentrateurs... ainsi qu'à la téléphonie mobile et aux antennes relais! »

Autre problème soulevé par le conseiller municipal, écologiste autonome, de Saint-Macaire: « La captation d'innombrables informations sur nos vies privées à des

« CE CHANGEMENT VA PERMETTRE À DES ENTREPRISES COMMERCIALES DE RÉALISER UN JUTEUX BUSINESS. »

STÉPHANE LHOMME,
CONSEILLER MUNICIPAL EN GIRONDE

tre les compteurs



fins commerciales et, qui sait, policières. On veut nous mettre de vrais Big Brothers chez nous en nous jurant qu'ils ne serviront pas: qui peut y croire? » Sous couvert de simplification et de progrès technologique, c'est de commerce et de profit qu'il s'agit. D'ailleurs, l'utilisateur est devenu client et le service public est devenu commerce. « La vraie explication de ce changement de compteur, nous explique Stéphane Lhomme, est qu'il va permettre à des entreprises commerciales de réaliser un ju-teux business. »

GRATUIT? PAS DU TOUT

Certes, la pose du Linky et la dépose de l'ancien compteur sont gratuites, de même que le compteur lui-même. Cependant, les

5 milliards d'euros d'investissements chiffrés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) devront bien être pris quelque part. Or un décret du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité prévoit que le financement soit assuré par les consommateurs via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à raison de 1 à 2 euros par mois prélevés sur les factures d'électricité... jusqu'à atteindre le coût du compteur Linky (de 120 à 240 euros).

Sans oublier la contribution au service public de l'électricité (CSPE), qui est passé à 27 centimes d'euro par kilowattheure le 1er janvier 2016 et qui sert aussi à financer ce type de dispositif. Vé-

rifiez vos factures d'électricité, TURPE et CSPE y figurent!

L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC ET DE L'EMPLOI

Ce mouvement citoyen pose aussi la question de l'avenir du service public d'électricité et du gaz ainsi que de l'emploi. Certes, les entreprises chargées de la pose des nouveaux compteurs Linky (et Gazpar) recrutent des techniciens de pose, des planificateurs et des chefs d'équipe. Mais ils sont salariés des entreprises sous-traitantes de pose et non d'ERDF et pas forcément sous CDI. Il s'agit donc d'emplois précaires.

C'est assez paradoxal car, dans le même temps, Itron, fabricant de compteurs électriques, a annoncé des suppressions d'emplois sur son

REPÈRES

120

Le nombre de communes, à ce jour, ayant délibéré contre la pose des compteurs Linky, dont Bagnolet (93).

35 MILLIONS

Le nombre de compteurs électriques devant être remplacés par des Linky.

5 MILLIARDS

Le coût du changement de compteurs, répercuté sur les factures des usagers.

37 %

La part des foyers qui consomment plus que la puissance de leur abonnement et qui devront payer plus cher pour que leurs Linky ne disjonctent pas.

site de Chasseneuil-du-Poitou. Le pot aux roses révèle qu'une majeure partie des compteurs Linky seront fabriqués en... Hongrie! Quant au personnel d'ERDF, il suffit de discuter avec l'agent venu relevé le compteur pour comprendre que Linky va supprimer des emplois puisqu'il sera relevé à distance. La CGT énergie, dans son « Dossier Linky, où en est-on? », revendique 0 suppression d'emploi, considérant que « Linky ne doit pas être un prétexte à nouveaux gains de productivité sur le dos des salariés ». En somme, « c'est la démocratie de proximité qui est attaquée sous couvert de business », conclut Stéphane Lhomme. Et puis, nous dit-il, approuvé par Hélène Fosset-Dréan, « nos compteurs actuels sont en parfait état de marche, pourquoi les changer? » ★

DANIEL ROUCOUS

daniel.roucou@humanite.fr

Deux sites d'informations citoyennes à consulter: refus.linky.gazpar.free.fr/ qui liste les communes « stop Linky » et stoplinkynonmerci.org/